



## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 15 mai 2017, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Étaient absents :

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1**

**Adoption du procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 5 mai

**Rés. no  
2017-102**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2017;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2017, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### 4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

Rés. no  
2017-103

#### 4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

### 5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

Rés. no  
2017-104

#### 5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

**CONSIDÉRANT** que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

Rés. no  
2017-105

#### 5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

**CONSIDÉRANT** que M. Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :



## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2017-106**

**5.3**

### **Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

**CONSIDÉRANT** que M. Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2017-107**

**5.4**

### **Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** que M. Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2017-108**

**5.5**

### **Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2017-109**

**Rés. no  
2017-110**

**Rés. no  
2017-111**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **5.6 Rapport du comité des finances**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil l'état des activités financières de fonctionnement analysé lors de la rencontre du comité des finances tenue 27/04/2017, et couvrant la période allant du 01/01/2017 jusqu'au 31/03/2017;

**CONSIDÉRANT** que ledit rapport montre des revenus totaux de 1 549 672, des dépenses totales de 430 909, des conciliations à des fins fiscales totales de 59 685, pour un excédent de 1 059 078;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

### **5.7 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi des projets en cours;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES**

### **6.1 Demande d'autorisation de bruit nuisible - Festival All Been 2017**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Jean-Philippe Ouellet nous a déposé une demande afin d'obtenir la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la tenue d'un spectacle extérieur tardif, comme prévu à l'article 35 du règlement 360-2011 de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, règlement concernant les nuisances;

**CONSIDÉRANT** que l'activité visée s'intitule "Festival All Been 2017" et se déroulera du 8 au 11 juin 2017 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation vise à prolonger les heures permises pour la tenue de spectacle extérieur dans une place publique. Lesdites activités allant au-delà de 23h comme le prévoit le règlement, soit jusqu' à 2h du matin le jour suivant.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la prolongation des heures permises pour la tenue de spectacle extérieur dans une place publique, de 23h à 2h du jour suivant, pour les activités du Festival All Been 2017.
- ii. Que cette autorisation est valide seulement pour les soirées du 9 juin et du 10 juin 2017. Les autres activités prévues au programme devront se terminer aux heures prévues à la réglementation municipale.

### 7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

#### 7.1

##### **Avis de motion –Règlement de zonage**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Pierre Langlois qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 401-2015, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

#### 7.2

**Avis de motion – Règlement n° 419-2017 Décrétant les travaux de reconstruction de la toiture et autres travaux connexe sur le bâtiment du 18 rue du Golf, ainsi que l'affectation de la somme de 195 700 \$ du solde disponible du règlements n° 332 2008 en vue de financer une dépense de 391 400 \$**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Pierre Langlois qu'un règlement n° 419-2017 Décrétant les travaux de reconstruction de la toiture et autres travaux connexe sur le bâtiment du 18 rue du Golf, ainsi que l'affectation de la somme de 195 700 \$ du solde disponible du règlements n° 332 2008 en vue de financer une dépense de 391 400 \$, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

### 8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no  
2017-112**

**Rés. no  
2017-113**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2017-114**

**Rés. no  
2017-115**

**Rés. no  
2017-116**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**8.1**

### **Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 5 mai 2017, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 1 avril 2017 et le 5 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 98 chèques présentés pour un montant de 126 525.31 \$.

**8.2**

### **Autorisation de signature d'une entente concernant la contribution M-30 - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire conclure une entente avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, concernant la contribution M-30 - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 9 mai 2017:

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'entente concernant la contribution M-30 - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, tel que présentée.
- ii. De compléter le financement du projet par règlement d'emprunt prévoyant l'appropriation d'une partie du solde disponible de règlement d'emprunt fermé.
- iii. D'autoriser le directeur général à compléter les processus d'appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

**8.3**

### **Modification à l'horaire de travail et période de**





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **fermeture du bureau municipal**

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu une demande des employés du département des travaux publics, afin d'autoriser un horaire modifié pour la saison estivale;

**CONSIDÉRANT** que l'horaire proposé est du lundi au jeudi, de 7h à 16h avec une pause de 30 minutes pour le diner et le vendredi de 7h à 12h;

**CONSIDÉRANT** que suite aux discussions, le directeur général a manifesté une préoccupation à l'égard de la disponibilité des employés à répondre à une urgence le vendredi après-midi;

**CONSIDÉRANT** que pour répondre à cette préoccupation, la municipalité exige qu'un opérateur et un journalier soient disponibles pour les urgences, les vendredis de 12h à 16h et ce pendant toute la période d'horaire d'été;

**CONSIDÉRANT** les contraintes vécus par la direction dans la conception du calendrier des vacances d'été, étant donné la courte période disponible pour leur planification entre le 9 juillet et 19 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'horaire d'été proposé, à condition que chaque vendredi, un opérateur et un journalier se rendent disponibles pour répondre aux appels d'urgence, entre 12h et 16h, à défaut de quoi le directeur général est autorisé à suspendre l'horaire d'été;
- ii. Que l'horaire modifié prenne effet le dimanche 18 juin 2017 pour se terminer le samedi 9 septembre 2017, à l'exception de la semaine précédant la Saint-Jean-Baptiste où l'horaire régulier s'appliquera.
- iii. De décréter la fermeture du bureau municipale pour la période allant du 30 juillet au 12 août 2017, afin de permettre la prise des vacances du personnel du département de l'administration et du personnel-cadre.

**Rés. no  
2017-117**

**8.4**

### **Autorisation de participation à la vente pour défaut de paiement des taxes**

**CONSIDÉRANT** que la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes se tiendra, à la MRC de Manicouagan,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

le 15 juin 2017 à compter de 10h;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, 2 dossier(s) ne sont toujours pas réglé(s) par les propriétaires fautifs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'assurer d'un prix de vente minimum pour les immeubles à être vendus;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser M. Rick Tanguay, directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, à présenter pour et au nom de cette municipalité, des offres sur les immeubles situés sur le territoire de cette dernière, qui seront vendus lors de la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes qui se tiendra, à la MRC de Manicouagan, 15 juin 2017.

Rés. no  
2017-118

8.5

### Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2017-010

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Construction d'une patinoire extérieure municipale;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture public des soumissions le 4 mai 2017:

ENTREPRISES	PRIX
EJD Construction Inc	206 029.54 \$
Jean Fournier Inc	211 992.18 \$
Les industries M. Santerre Ltée	211 441.00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. Rick Tanguay;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2017-010, à l'entreprise EJD Construciton Inc et ce, conformément à leur soumission datée du 4 mai 2017 au montant de 206 029.54 \$ incluant les taxes applicables.





N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2017-119**

**Rés. no  
2017-120**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- ii. Autoriser l'affectation du montant de la contribution municipale au projet au fonds de roulement pour un terme de 10 ans.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1**

#### **Demande d'aide financière - l'équipe de DekHockey Le Pouvoir de Chute-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier par l'équipe de DekHockey Le Pouvoir de Chute-aux-Outardes pour commanditer l'achat de 10 uniformes d'équipe.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$, à la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes pour l'achat de 10 uniformes d'équipe;
- ii. De référer la demande à la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes.

#### **9.2**

#### **Demande d'autorisation de passage - La Randonnée Vélo-Vallée**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par Mme Caroline Girard à l'effet d'autoriser la Randonnée Vélo-Vallée 2017 à emprunter la rue Vallilée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le passage de la Randonnée Vélo-Vallée 2017 sur la rue Vallilée, le 16 juillet 2017, entre 14h et 15h.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no  
2017-121**

**9.3**

### **Location des installations du club de golf - Entente de principe**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel déposé au conseil municipal à l'appui de leur décision concernant la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** les échanges qui ont eu lieu entre la direction générale de la municipalité et le promettant-locataire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe sur la location des installations du club de golf propriété de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner l'accord de principe intervenu.
- ii. D'autoriser le promettant-locataire à accéder temporairement aux installations, à partir du 13 mai 2017, jusqu'à la conclusion définitive du contrat de bail.
- iii. D'autoriser le Maire et le Directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de bail à intervenir entre la municipalité et le promettant-locataire, visant la location des installations et de la machinerie du club de Chute-aux-Outardes, ainsi qu'un espace commercial de 165 m<sup>2</sup> à l'intérieure du bâtiment du 18 rue du Golf.

**Rés. no  
2017-122**

**9.4**

### **Participation au programme Rénovation Québec 2017-2018**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son programme d'aide à la rénovation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes demande



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 100 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

- ii. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

**Rés. no  
2017-123**

**9.5**

### **Embauche d'une personne salariée étudiante au poste de stagiaire en génie civil**

**CONSIDÉRANT** la requête de personnel formulée par le directeur du service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** le stage en milieu de travail offert par le Cégep de Baie-Comeau aux étudiants de son programme de génie civil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Gilles Perron et à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche d'une personne salariée étudiante à titre de surveillant de chantier, pour la période du 22 mai 2017 allant jusqu'au 12 août 2017.

## **10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR**

### **10.1 Info MTQ - Travaux sur le pont de la rivière-aux-outardes**

8 semaines en alternance avec une voie.

### **10.2 Déjeuner l'age d'or**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Les bénévoles de la municipalité doivent être au local de l'âge d'or pour 6h45, le dimanche 21 mai 2017.

**Rés. no  
2017-124**

### **11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no  
2017-125**

### **12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h22.

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.